

OBJET:

Réf. P.V.n* 28/LD.
Aff. Mussa bin Abdallah.-



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

A. DANSE

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre n* 3332/R.M.P. 9350/LD. du 13 mai dernier, j'ai l'honneur de faire mes excuses pour les oublis en rapport de mon procès-verbal n* 28/LD.

Néanmoins, permettez-moi, Monsieur le Substitut, de dire que mon procès-verbal n* 28 constitué en différents jours est bien revêtu de la formule légale du serment au moins sur la copie que je garde chez moi. De cette façon j'ai agi de bonne foi et cru qu'une seule formule suffit pour terminer un lot d'un même procès-verbal.

En effet le P.V. du 6/11/56 n'est pas d'avantage signé ni revêtu de la formule pour le motif suivant :

- la dernière page de ce procès-verbal était considérée comme annexe qui devrait être intercalée après la déclaration du dernier comparant.(note O.P.J.)
Concernant les signatures, je ne me rappelle plus.

Pour les fautes commises, je ne manquerai pas à l'avenir de mettre toute attention possible, enfin d'éviter d'encourir encore des remarques bien évitables de ma part.

Agréer, Monsieur le Substitut, l'expression de ma considération très respectueuse.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,